CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 8 avril 2025

****

Affiché en l'exécution de l'article L121-17 du Code des Communes.

L'an deux mil vingt-cinq, le 8 avril 2025 à 19 heures 00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Pascal THEOPHILE, Maire.

Etaient présents : Mesdames Laurence SZYSZKA, Jocelyne PERIATAMBY, Françoise CORDIER, Claudine VROLYK, Audrey AUBE, Messieurs Patrice DUPONT, Frédéric MAHIEUX, Frédéric DEFFAUX

Étaient absents excusés : Monsieur Sylvain BLANGY et Monsieur Aurélien NEVEUX

Le Président constatant que le quorum est atteint, la séance peut alors débuter.

Date de la convocation : le 31 mars 2025

Nomination d'un(e) secrétaire de séance : Jocelyne PERIATAMBY

Approbation du procès-verbal du 25 mars 2025

ORDRE DU JOUR :

1 – Délibération : Budget 2025

Monsieur le Maire présente ***le budget primitif 2025*** qui s'établit comme suit :

- ***Section d'exploitation :*** ***Dépenses :*** ***493 476.00 €***
  Recettes : ***658 302.43 €***
- ***Section d'investissement :*** ***Dépenses :*** ***173 223.61 €***
  Recettes : ***173 223.61 €***

DECIDE à l'unanimité des présents l'approbation du budget primitif 2025.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

2 – Délibération : Vote des taux du 1259 (Vote des taxes locales 2025)

Monsieur le Maire présente ***l'état 1259*** comprenant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes. Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2023 à 2024, est de nouveau voté à compter de 2025
Cette taxe concerne que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

En Conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux et de ne pas augmenter le taux des 2 taxes locales pour l'exercice 2025.

Le Conseil municipal,
Vu les articles 1636B sexies à 1636B undecies et 1639 A du code général des impôts,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Avis favorable à l'unanimité des présents.

-DECIDE à l'unanimité de maintenir les taux communaux pour l'année 2025 qui s'établissent ***comme suit :***

- Taxe d'habitation : 15,47%
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 58,08%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 58,29%

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

3 – Délibération : Attribution des subventions aux associations
Le Conseil municipal après en avoir délibéré décide d'attribuer les subventions suivantes aux diverses associations pour ***l'année 2025*** comme suit :

- Club des aînés : 350€
- Association sportive St Rémy en l'Eau : 1 100€
- Association la joyeuse ribambelle : 150€
- Association des retraités sportifs : 200€
- Amicale des Anciens combattants : 150€
- Les restaurants du cœur : 150€
- Les licornes d'Eva : 100€
- Subventions diverses : 500€

Le montant des subventions est approuvé, excepté la subvention attribuée aux retraités sportifs pour laquelle 3 élus se sont abstenus.

Monsieur le Maire, procède à la lecture du courrier de l'association CHAD à l'ensemble du conseil municipal pour une demande de subvention.

Le Conseil Municipal décide de ne pas attribuer de subvention aux CHAD.

Pour : 1 Contre : 7 Abstention : 1

4 – Délibération : Fongibilité

Vu l'article L5217-10-6 du code général des collectivités territoriales ;
Vu l'article R 2321-1 du code général des collectivités territoriales ;
Vu la délibération du 14 mars 2023 du Conseil Municipal approuvant le passage à la nomenclature M 57 à compter du 1er janvier 2024.

Considérant la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2024,
Considérant que le Conseil Municipal peut déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Après délibération le Conseil Municipal décide à **l'unanimité** :

-**D'autoriser** Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section,

-***D'habiliter*** Monsieur le Maire à prendre tous les actes nécessaires à la bonne exécution.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

5 – Délibération : Complément de vidéoprotection - CITEOS

Monsieur le Maire donne lecture du devis concernant le devis reçu de l'entreprise CITEOS relatif au complément de vidéoprotection pour la commune dont le montant des travaux s'élève à **20 818,00€ HT** soit **24 981,60€ TTC.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **Sollicite** une aide du Conseil Départemental, pour l'octroi d'une subvention d'aide au financement de ce programme d'investissement.

-**S'engage** à réaliser les travaux dès l'obtention des subventions.

Le devis de complément de vidéoprotection est approuvé avec 1 abstention.

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 1

6 – Délibération : Place du Drapeau Ecole

Monsieur le Maire donne lecture du devis concernant le devis reçu de l'entreprise AAA relatif au travaux de terrassement pour l'école de Saint-Rémy en l'Eau dont le montant des travaux s'élève à **1 180,00 € HT** soit **1 416,00€ TTC.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **Sollicite** une aide du Conseil Départemental, pour l'octroi d'une subvention d'aide au financement de ce programme d'investissement.

Avis favorable à l'unanimité des présents.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

7 – Délibération : Projet de Création d'un réseau de ventilation dans l'école

Monsieur le Maire donne lecture du devis concernant le devis reçu de l'entreprise M ELEC relatif au Projet de Création d'un réseau de ventilation dans l'école Saint-Rémy en l'Eau dont le montant des travaux s'élève à 3 644,19 € HT soit 4 373,03€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **Sollicite** une aide du Conseil Départemental, pour l'octroi d'une subvention d'aide au financement de ce programme d'investissement.

Avis favorable à l'unanimité des présents.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

8 – Délibération : Remplacement d'un portail battant à l'école

Monsieur le Maire donne lecture du devis concernant le devis reçu de l'entreprise SBP relatif pour le remplacement d'un portail battant à l'école de Saint-Rémy en l'Eau dont le montant des travaux s'élève à 3 066,45 € HT soit 3 679,74 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **Sollicite** une aide du Conseil Départemental, pour l'octroi d'une subvention d'aide au financement de ce programme d'investissement.

Avis favorable à l'unanimité des présents.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

9 – Délibération : Installation de 3 portes fenêtre à la Salle des Fêtes

Monsieur le Maire donne lecture du devis concernant le devis reçu de l'entreprise SBP relatif pour l'installation de 3 portes fenêtre à la salle communale dont le montant des travaux s'élève à 12 830,23€ € HT soit 15 396,28€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **Sollicite** une aide du Conseil Départemental, pour l'octroi d'une subvention d'aide au financement de ce programme d'investissement.

-**S'engage** à réaliser les travaux dès l'obtention des subventions.

Avis favorable à l'unanimité des présents.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

10 – Délibération : Construction d'un abri pour la borne incendie

Monsieur le Maire donne lecture du devis concernant le devis reçu de l'entreprise AAA pour la construction pour la borne incendie dont le montant des travaux s'élève à 4 950,00 € HT soit 5 940,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **Sollicite** une aide du Conseil Départemental, pour l'octroi d'une subvention d'aide au financement de ce programme d'investissement.

Avis favorable à l'unanimité des présents.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

11 – Délibération : Jeux « LUDIC » Espace école

Monsieur le Maire donne lecture du devis concernant le devis reçu de l'entreprise Discount Collectivités pour l'achat d'un petit train « LUDIC » complet pour les enfants dont le montant des travaux s'élève à 7 364,00 € HT soit 8 836,80 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **Sollicite** une aide du Conseil Départemental, pour l'octroi d'une subvention d'aide au financement de ce programme d'investissement.

Monsieur Frédéric MAHIEUX a quitté la réunion du conseil municipal pour une urgence et n'a pas pris part à cette délibération,

Avis favorable à l'unanimité des présents.

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

12 – Délibération : Plantations vivaces à l'entrée du Village

Monsieur le Maire donne lecture du devis concernant le devis reçu de l'entreprise GAMM VERT pour la plantation vivace à l'entrée du village dont le montant des travaux s'élève à 5 821,04 € HT soit 6 403,14 € TTC.

Monsieur Frédéric MAHIEUX a quitté la réunion du conseil municipal pour une urgence et n'a pas pris part à cette délibération,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **Sollicite** une aide du Conseil Départemental, pour l'octroi d'une subvention d'aide au financement de ce programme d'investissement.

Avis favorable et 1 abstention.

Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 1

13 – Délibération : Barrière Main courante

Monsieur le Maire donne lecture du devis concernant le devis reçu de l'entreprise COMAT & VALCO pour la pose de barrière main courante dont le montant des travaux s'élève à 8 366, 00 € HT soit 10 039,20 € TTC.

Monsieur Frédéric MAHIEUX a quitté la réunion du conseil municipal pour une urgence et n'a pas pris part à cette délibération,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **Sollicite** une aide du Conseil Départemental, pour l'octroi d'une subvention d'aide au financement de ce programme d'investissement.

Avis favorable,

Pour : 6 Contre : 1 Abstention : 1

14 – Délibération Signalisation routière convention CCPP :

Dans le cadre de la mutualisation des services, la communauté de communes du Plateau Picard et ses communes membres ont souhaité que l'acquisition de matériels, matériaux et accessoires de signalisation routière (peinture, panneaux, mats, balises etc.) puissent faire l'objet d'un groupement de commande. *Délibération n°25C/02/06 du 20 mars 2025.* Le groupement porte sur une durée de 4 ans et les acquisitions feront l'objet de consultations spécifiques ou d'un marché public à bons de commande.

Monsieur Frédéric MAHIEUX a quitté la réunion du conseil municipal pour une urgence et n'a pas pris part à cette délibération,

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et notamment son article 28 ;
Vu les statuts de la communauté de communes du Plateau Picard ;
Vu le projet de convention de groupement de commande entre la communauté de communes du Plateau Picard et les communes du territoire pour l'acquisition de matériels, matériaux et accessoires de signalisation de voirie.
Vu les délibérations des communes membres demandant l'adhésion à ce groupement de commande désignant la communauté de communes comme mandataire de ce groupement ;

Considérant l'intérêt financier pour la communauté de communes du Plateau Picard et les communes membres de constituer un groupement de commande pour l'acquisition de matériels, matériaux et accessoires de signalisation routière.

Sur proposition du Maire, après en avoir délibéré ;

***ACCEPTE** que la communauté de communes soit coordonnatrice du groupement de commande pour l'acquisition de matériels, matériaux et accessoires de signalisation routière.*

***PRECISE** que la date limite de l'adhésion au groupement de commande est fixée au **27 juin 2025**.*

***AUTORISE** le Maire à signer, avec la communauté de communes ainsi que les autres communes membres ayant délibéré, le projet de convention de groupement de commande pour l'acquisition de*

matériels, matériaux et accessoires de signalisation routière tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 1

15 - Compte-rendu des commissions et syndicats :

Commission des fêtes :

- **Chasse aux œufs :** *La chasse aux œufs aura lieu le samedi 19 avril à 14h30*

- **Jeudi 8 mai 2025 :** *Organisation de la brocante, barnum réservé auprès de la CCPP.*

16– Point divers :

- **Nouvelle Association :** *Monsieur le Maire évoque à l'ensemble du Conseil que le mardi 8 avril 2025 il fût en entretien avec la présidente du centre canin qui va s'implanter dans la commune à compter du mois de mai 2025. Ils souhaitent se présenter lors du jeudi 8 mai en proposant des démonstrations de dressage ainsi que diverses prestations. A ce jour l'association compte 30 adhérents.*

- **Proposition prestataire :** *À la suite du non-renouvellement du contrat de M. COLIN, l'ensemble du conseil municipal a proposé de faire appel à un prestataire pour entretenir le village. Monsieur le Maire présente à l'ensemble du conseil le devis de V. Paysage un contrat pour la saison 2025 concernant les tontes. Le coût serait de 1 222,00 € HT soit de 1 466,40 € TTC. Le Conseil Municipal décide d'accepter la proposition et s'engage jusqu'à mi-juillet.*

- **Aboiement des chiens :** *Monsieur le Maire procède à la lecture d'un mail reçu en date du 7 avril 2025 de la part d'un administré se plaignant de la tranquillité compromise par des aboiements venant de divers chiens à partir de 6h45 le matin jusqu'à tard le soir au niveau de la rue de la Mairie et de l'Eglise.*

17 - Questions Diverses :

- **Mme Audrey AUBE :** *Prévient l'ensemble du conseil municipal qu'à l'intérieur du studio de la mairie il n'y a aucune propreté, le robinet de la cuisine est cassé, Monsieur le Maire va se chargé de la réparation.*

- **Mme Françoise CORDIER :** *Prend la parole afin d'évoquer à partir de quand les marquages au sol seront effectués.*

- **M. Frédéric DEFFAUX :** *Intervient pour mettre en garde que les avaloirs de la commune sont de plus en plus détériorés et qu'ils ne tiennent pour la plupart quasiment plus.*

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h20